Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20261012-D07_07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 08 octobre 2026	Délibération N° 07-07-2026

Date de convocation : 02 octobre 2026

Date d'affichage : 12 octobre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16

Votants : 18

Objet :

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant - Copil Natura 2000 Massif Dunaire – baie de Quiberon

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE , M. David MARY, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Laurence MONFORT absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Caroline LE BARON, M. François CEBRON de LISLE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Vu le code de l'environnement,
Vu l'arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR5300027 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » (Zone Spéciale de Conservation) et FR5310093 « Baie de Quiberon » (Zone de Protection Spéciale),

Monsieur le Maire explique que le réseau Natura 2000 constitue un pilier important de la politique environnementale de l'Union européenne et de la France, assurant la préservation de la biodiversité rare et menacée. On dénombre 1 750 sites Natura 2000 en France.

Le site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » s'étend sur 10 communes (Gâvres, Plouhinec, Riantec, Port-Louis, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et Carnac). Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore. Le site Natura « baie de Quiberon » concerne quant à lui 3 communes (Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Carnac) et est désigné au titre de la directive Oiseaux.

Le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon est l'opérateur local et l'animateur de ces 2. Il est chargé de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de faire vivre les sites. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, instance de gouvernance, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le préfet. Ce comité de pilotage est composé d'élus locaux, de représentants d'usagers, d'organismes experts et associations ainsi que des services de l'Etat. Il se réunit en général, une fois par an.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20261012-D07_07_2026-DE

Constitué au moment de la création du site Natura 2000, le comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Il a notamment pour charge d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) servant à la gestion du site. Ainsi, à chaque site correspond un COPIL et un DOCOB.

La gestion des sites est fondée sur des instances de concertation et la participation large des acteurs du terrain. Cette approche a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

La composition des COPIL est réglementée par le code de l'environnement. Toutefois, le nombre de ses membres n'est pas défini et laissé au choix de l'autorité compétente en fonction des caractéristiques de chaque site.

Une collectivité territoriale est désignée au sein du COPIL pour assurer le suivi des tâches administratives, techniques et financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du DOCOB. Son rôle consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes Natura 2000) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le document d'objectifs. Pour les sites Natura 2000 « Massif Dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Baie de Quiberon », il s'agit du syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon.
Il accompagne les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d'un patrimoine unique.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour notre commune afin de siéger au Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire – baie de Quiberon ».

- Monsieur Eddy LEMAITRE se porte candidat au rôle de représentant titulaire
- Monsieur Philippe BELZ se porte candidat au rôle de représentant suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve les candidatures suivantes pour la commune de Plouharnel afin de siéger au Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire – baie de Quiberon » :

  - Monsieur Eddy LEMAITRE au rôle de représentant titulaire ;
  - Monsieur Philippe BELZ au rôle de représentant suppléant ;

- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

